

L'organisme de formation OFC Réseau DEF s'engage à offrir un accès égal à ses formations en accord avec les valeurs d'inclusion et d'égalité des chances du Réseau DEF. Cette charte définit les engagements concrets pris pour mettre en œuvre une démarche continue d'accessibilité.

Article 1 : **Conformité à la réglementation française**

L'organisme s'engage à respecter les lois françaises en vigueur, notamment la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette législation constitue le cadre de référence pour l'accueil et la formation des personnes en situation de handicap.

Article 2 : **Accessibilité des locaux**

L'organisme s'engage à ce que ses locaux soient accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément aux normes d'accessibilité prévues par la législation française. En cas d'impossibilité d'accès, des aménagements spécifiques sont mis en place pour garantir la participation des apprenants dans des conditions optimales.

Article 3 : **Adaptation des contenus et des modalités pédagogiques**

L'organisme adapte les contenus, outils et méthodes pédagogiques afin de répondre aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap.

Article 4 : **Sensibilisation du personnel**

L'organisme veille à ce que l'ensemble de ses personnels (administratifs, formateurs et encadrants) soit sensibilisé aux enjeux liés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il s'engage à mettre en place des formations régulières, également à destination de ses sous-traitants, sur le comportement à avoir en cas de présence de personnes en situation de handicap.

Article 5 : **Accompagnement individualisé**

Chaque apprenant en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement individualisé. Un référent handicap est à l'écoute des besoins des apprenants pour évaluer les aménagements pédagogiques et organisationnels à mettre en place.

Article 6 : **Relations avec des acteurs spécialisés**

L'organisme entre en relation avec des associations, des experts ou des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ces collaborations permettent de bénéficier de conseils et de ressources pour mieux adapter les formations.

Arnaud Monnet, Directeur de la Formation

